



des formalités à accomplir
par un entrepreneur belge qui se rend en France pour un chantier
de construction de moins de 6 mois



NOUVEAUX MARCHÉS: LES ENTREPRENEURS BELGES DOIVENT SE PRÉPARER À ALLER TRAVAILLER À L'ÉTRANGER

À peine 7,7% du chiffre d'affaires de la construction belge est réalisé à l'exportation (soit environ 3.695 millions d'euros). Cela est largement inférieur aux autres secteurs industriels. Un effort supplémentaire doit donc être réalisé, notamment en Wallonie. Dans une économie globalisée, partir travailler à l'étranger, lorsque l'on est entrepreneur belge, offre de nouveaux potentiels. Pourtant, il n'est souvent pas facile de s'y retrouver, même en France. Pour certains entrepreneurs cela s'apparente à un « parcours du combattant ». Un guide des formalités à accomplir a donc été réalisé afin d'aider les entrepreneurs belges qui souhaitent aller travailler en France.

UNE CONCURRENCE ACCRUE, DE NOUVEAUX MARCHÉS POUR LES ENTREPRISES BELGES

Dans un marché européen unifié et, plus largement, dans une économie globalisée, la compétition internationale s'accroît y compris pour le secteur de la construction. Si le secteur a longtemps été considéré comme non-délocalisable et « protégé », cela n'est à présent plus le cas. Des entreprises étrangères de plus en plus nombreuses arrivent sur notre marché et y créent une nouvelle concurrence. Les entreprises belges doivent, elles aussi, avoir le réflexe de passer au-delà des frontières. Le savoir-faire belge doit trouver sa place sur ce marché devenu mondial.

Mais pour certains entrepreneurs (notamment les PME, qui constituent la grande majorité des entreprises belges de construction), partir travailler à l'étranger peut s'apparenter à un « parcours du combattant ». Il faut par conséquent soutenir nos entreprises dans leurs démarches d'exportation, les aider à rencontrer ces nouveaux marchés / défis et ainsi contribuer à leur expansion et plus globalement, au redéploiement de notre économie.

UN OUTIL CONCRET AU SERVICE DES ENTREPRISES BELGES

Hainaut Développement, la Confédération Construction Wallonne et le Centre Transfrontalier des Entreprises, ont réalisé un vade mecum sur les formalités à remplir par les entrepreneurs belges qui souhaitent accéder au marché français pour y réaliser un chantier de construction de moins de 6 mois.

Quelles sont les formalités à remplir avant le début des travaux ? A quelles obligations sociales et fiscales l'entrepreneur est-il soumis ? Quelles sont les responsabilités et garanties des constructeurs ? ... Autant de questions auxquelles les entrepreneurs trouveront des réponses claires et précises dans ce vade mecum.

PRÉSENTATION DU VADE MECUM LORS DU FORUM DE L'EMPLOI DU 22/09/2011

Ce vade mecum sera présenté en avant première le 22 septembre à Tournai Expo à l'occasion de la 5ème édition du Forum de l'emploi de l'Eurométropole Lille Kortrijk Tournai¹. Entre 8h30 et 12h30, différents spécialistes présenteront les clés de réussite d'un départ en France, en matière de fiscalité, TVA, obligations sociales, assurances nécessaires... Afin d'aller au plus près des entreprises, d'autres séances de présentation du vade mecum auront lieu le 18 octobre à Mons, le 25 octobre à Libramont et le 29 novembre à Chimay.

¹Forum organisé par Le Forem, Pôle Emploi, le VDAB et UNIZO

Contact presse :

Hainaut Développement - CTE GO-KMO - Tel. +32 (0)65 342 610 - Email: fabian.wilmet@hainaut.be
Confédération Construction Wallonne - Tel. +32 (0)2 545 56 77 - Email: charleyn.voelkel@ccw.be



Avec le soutien financier du FEDER, de la Région wallonne et de la Province de Hainaut dans le cadre du programme INTERREG IV France-Wallonie-Vlaanderen. INTERREG efface les frontières.

Séances d'information organisées dans le cadre du Projet CTE GO-KMO, en collaboration avec:

